



Normes, réseaux, pouvoir et contrôle: comprendre les paiements informels et les intermédiations dans le commerce frontalier en Sierra Leone

Résumé du document de travail 74 de Vanessa van den Boogaard, Wilson Prichard et Samuel Jibao

Les pratiques de gouvernance dans les régions périphériques des pays à faible revenu divergent souvent radicalement des règles statutaires, avec une gouvernance réelle représentant souvent un mélange de règles formelles et de pratiques informelles, souvent hautement normalisées et largement acceptées. La compréhension des perspectives de réforme institutionnelle ou politique dans ces domaines doit commencer par une compréhension claire de ces réalités. Plusieurs études récentes se sont concentrées sur ces pratiques de gouvernance informelle dans le contexte du commerce transfrontalier et les implications pour les autorités gouvernementales dans les régions frontalières. Ce document s'appuie sur les excellentes idées offertes par ces nombreuses et diverses publications pour se concentrer sur deux questions relativement précises afin de mieux comprendre la nature des paiements informels effectués par les commerçants transfrontaliers via des voies commerciales officielles et la nature des emplois de courtiers informels par les commerçants.

- Premièrement, quelles sont les raisons de la prévalence des paiements informels et des courtiers informels aux frontières?
- Deuxièmement, qui profite et qui pâtit de l'omniprésence de l'informalité?

Les réponses à ces questions ont des conséquences importantes pour la compréhension des fondements de la gouvernance locale dans les transactions à

la frontière, la nature des relations entre état et société dans les zones périphériques, et la potentialité d'une réforme qui soit plus en phase avec les réalités locales. Pour aborder ces questions, nous enquêtons sur les expériences des commerçants aux deux plus importantes frontières terrestres de la Sierra Leone, en s'appuyant sur des enquêtes et des analyses qualitatives dans le but de déterminer quels groupes sont les plus favorisés et défavorisés par les processus et les normes en grande partie informels régissant le commerce transfrontalier.

Informalité et commerce transfrontalier en Sierra Leone

Le commerce transfrontalier informel ou non enregistré est largement répandu dans l'ensemble de l'Afrique, avec des impacts socio-économiques importants, y compris sur le revenu et la création d'emplois. Ce document met en évidence différentes manifestations de l'informalité au sein des régions frontalières étudiées, notamment l'utilisation d'agents de dédouanement informels, le rôle des acteurs non étatiques dans les processus gouvernementaux, la prévalence des exemptions informelles, la négociation des taux de douane et la perception de taxes et de frais informels – ou non statutaires.

Qu'est-ce qui explique la prévalence d'une taxation non enregistrée et d'un courtage informel dans le commerce transfrontalier?

Cet article explore cinq explications majeures et

« Les pratiques de gouvernance dans les régions périphériques des pays à faible revenu divergent souvent radicalement des règles statutaires, avec une gouvernance réelle représentant souvent un mélange de règles formelles et de pratiques informelles, souvent hautement normalisées et largement acceptées. »

interconnectées dans le but d'expliquer pourquoi les commerçants effectuent des paiements informels et paient les services de courtiers informels lors de leurs passages de frontières.

1. *Bénéfice*: les commerçants peuvent faire des paiements informels afin de réduire globalement les coûts et les délais.
2. *Puissance*: les dynamiques de pouvoir aux frontières, y compris par des asymétries dans les informations, peuvent influencer les décisions des commerçants.
3. *Réseaux*: les réseaux et les relations personnels peuvent influencer les stratégies transfrontalières, les transactions économiques reflétant les structures et normes sociales.
4. *Protestation*: les commerçants peuvent effectuer des paiements informels quand ils ne font pas confiance à l'état ou quand ils se sentent isolés de l'état.
5. *Institutionnalisation*: les commerçants peuvent s'engager dans l'informalité en raison de sa normalisation et quasi-institutionnalisation dans ces contextes.

En explorant d'autres explications, cette étude constate que le choix des commerçants entre «formalité» et «informalité» n'est pas une décision en noir et blanc; en effet, les pratiques informelles sont parfois liées et indiscernables des pratiques formelles. En revanche, les systèmes régissant les paiements informels dans les échanges transfrontaliers sont incontournables, normalisés, et parfois institutionnalisés, mettant les individus dans l'obligation de décider, non pas de se livrer, ou non, à ces pratiques, mais de naviguer dans ces systèmes de la meilleure façon selon leurs besoins, leurs contraintes, et leurs ressources.

Qui profite et qui pâtit d'une informalité institutionnalisée?

Ce document examine également qui bénéficie et qui pâtit des pratiques informelles dans le commerce transfrontalier. Il a trois conclusions principales:

1. Les femmes commerçantes sont plus susceptibles de faire face à des formes de harcèlement lors du passage de frontières, elles sont également moins susceptibles de faire face à certaines formes de pertes économiques.
2. Les relations personnelles sont importantes dans l'établissement des dynamiques de gouvernance frontalière et de l'expérience des commerçants traversant la frontière.
3. Les commerçants qui sont organisés en associations ou qui se joignent à des comités informels de gestion des frontières à l'échelle

de la communauté font face aux coûts les plus élevés de l'informalité, ce qui suggère que le système local de gouvernance informelle n'est pas simplement économique, mais joue, localement, un rôle politique.

Conclusions et implications

1. Les dynamiques de pouvoir et les asymétries dans les informations sont essentielles à la compréhension des relations et des réseaux aux frontières; en conséquence, renforcer les stratégies de diffusion de l'information pourrait avoir des implications positives pour le traitement des personnes aux frontières, et pourrait permettre de mieux prévoir et développer les entrées sur le marché et de diminuer les opportunités d'extraction de rentes par les acteurs frontaliers.
2. Les relations personnelles jouent un rôle important à la fois dans le soutien à l'engagement dans différents types d'informalités et dans les modalités de traitement des commerçants à la frontière. Il y a par ailleurs quelques preuves du développement d'économies morales avec des résultats mutuellement bénéfiques pour les autorités frontalières et les commerçants.
3. Dans certains cas, les agents gouvernementaux s'engagent dans des pratiques informelles quand ils se sentent en marge de l'état. Sur le terrain, les représentants de l'état jouent un rôle central dans la mise en forme de la politique officielle, avec des implications pour les autorités gouvernementales et la souveraineté.
4. Les agents frontaliers utilisent leur considérable pouvoir discrétionnaire afin de maintenir le *status quo* en leur faveur.
5. Les normes sociales et la quasi-institutionnalisation de certaines pratiques informelles sont essentielles à la compréhension des interactions économiques et de la gouvernance dans les régions frontalières, ainsi que la légitimité perçue de telles pratiques. Les commerçants doivent alors décider, non pas de se livrer- ou non- à des pratiques informelles, mais quelles stratégies informelles spécifiques ils ont intérêt à adopter en fonction de leurs besoins, contraintes et ressources.

Ces constatations reposent sur un concept qui s'éloigne de la compréhension normative de l'informalité comme légale ou illégale. Il s'agit de suivre une perspective partant de la réalité des pratiques existantes et des contextes sociopolitiques dans lesquels ils sont intégrés, et de chercher à améliorer les résultats de cette fondation initiale.

Bibliographie

Van den Boogaard, V, Prichard, W. and Jibao, S. (2018) 'Norms, Networks, Power, and Control: Understanding Informal Payments and Brokerage in Cross-Border Trade in Sierra Leone' ICTD Working Paper 74. Brighton: February.

Crédits

Cet article a été écrit par **Vanessa van den Boogaard**. Vanessa est doctorante en Sciences politiques à l'université de Toronto. Elle est actuellement membre de l'Institute of Municipal Finance and Governance.

L'ICTD est financé avec l'aide britannique du gouvernement britannique et de la Fondation Bill & Melinda Gates; cependant, les vues exprimées ici ne reflètent pas nécessairement les politiques officielles des gouvernements du Royaume-Uni. Les lecteurs sont invités à citer et à reproduire le contenu de la série. En contrepartie, l'ICTD demande à être dûment citée et ces citations doivent être référencées comme ci-dessus.

Traduit en Français par Cyrielle Havard-Bourdaï.



L'ICTD est basé à l'Institut of Development Studies, Brighton BN1 9RE UK.

© ICTD 2018